



EPIN ne peut pas être la « vache à lait » de la holding J2M !

Le 12 décembre dernier, le Comité d'entreprise a voté pour établir un rapport d'expertise indépendant, conformément à l'article L 2325-35 du code du travail, en vue de l'examen annuel des comptes. Cette décision a été adoptée par les 2 représentants titulaires du SUNDEP, l'élue CFTC n'étant pas là lors du vote (l'employeur ne participe pas au vote). Le 15 mai, ce rapport (60 pages) a été remis aux élus du personnel et aux représentants syndicaux. Nous pensons qu'il est important que les principales conclusions soient connues de l'ensemble des personnels. Le 26 février, Monsieur Marillier nous expliquait que « *tout allait bien* », qu'il ne fallait pas se poser de questions, allant même jusqu'à nous dire que EPIN est une entreprise « *sociale et solidaire* » ! Le rapport montre au contraire que les questions des personnels sont légitimes. Il en va, à terme, de l'avenir de EPIN.

EPIN – Analyse des comptes 2011-2012 et perspectives

Établi par le cabinet APEX <http://www.apex.fr> - (expert comptable établi au tableau de l'ordre d'Ile de France)

PRINCIPALES CONCLUSIONS

1) EPIN est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat. Il n'a pas de caractéristiques particulières, et notamment, il n'appartient pas au réseau de la FNOGEC qui regroupe plus de 95% des établissements d'enseignement privé sous contrat.

Dans ce cadre, son financement repose sur des frais de scolarité (58% des recettes de l'activité d'enseignement) et des subventions de l'Etat, du Conseil Général et du Conseil Régional (42%). Par ailleurs, le rectorat met à disposition d'EPIN les personnels enseignants.

2) EPIN est une société par actions simplifiées détenue à 100% par la holding J2M. Cette holding détient par ailleurs majoritairement trois autres établissements d'enseignement en Ile-de-France.

3) EPIN est un établissement qui fonctionne à plein depuis plusieurs années du fait d'un manque de locaux disponibles pour se développer ; dans ce cadre, le nombre d'élèves évolue peu ces dernières années. Ses excellents résultats aux examens, pour partie résultant d'une forte sélection à l'entrée, lui permettent d'avoir une liste d'attente qui ne cesse de s'allonger.

4) Au plan économique, EPIN dégage structurellement des bénéfices très conséquents de l'ordre de 250 K€ an en moyenne ces quatre dernières années pour un chiffre d'affaires de 1,8 M€ Les performances économiques sont très stables sur la période.

Ces bénéfices sont systématiquement remontés en dividendes à la holding J2M (1,36 M€ en 5 ans) ; en 2013, les réserves seront même ponctionnées à hauteur de 52 K€ pour verser un dividende total de 300 K€

5) En 2012, EPIN a maintenu ce niveau de bénéfice malgré un litige avec le propriétaire des locaux, provisionné à hauteur de 250 K€. Ce qui signifie qu'en 2012 EPIN a fortement amélioré ses performances économiques (autofinancement) et partant sa situation financière.

Cette amélioration a des sources structurelles (baisse importante des frais de personnel, et pression sur les achats et charges externes) et conjoncturelles (régularisation de subvention sur exercices antérieurs).

6) Dans ce contexte, la situation financière d'EPIN est saine mais les remontées de dividendes pénalisent fortement les fonds propres qui sont stables sur la période.

Cette situation financière résulte également d'un niveau d'investissement limité dans les locaux, qui tend à se réduire avec l'apparition du litige avec la SCI.

7) En effet, EPIN est engagé depuis fin 2010 dans un litige très important avec le propriétaire des locaux. Se fondant notamment sur les prix de marché, le propriétaire a demandé une revalorisation de loyer de 127 K€ à 350 K€

Ce litige est susceptible de bouleverser les équilibres structurels d'EPIN. Cependant, ses équilibres économiques lui permettent potentiellement de supporter une revalorisation très conséquente des loyers sans mettre la société totalement en péril. Les premières conséquences seraient une baisse importante des bénéfices et donc des dividendes versés à l'actionnaire.

Cette situation emporte toutefois d'autres conséquences potentielles : augmentation importante des tarifs, pression sur les dépenses et les investissements, risque sur l'emploi, cession de la société à un tiers.

Monsieur Marillier a raison quand il dit que « *tout va bien pour EPIN* ». En réalité tout va très bien pour son unique actionnaire, la holding financière J2M. EPIN se caractérise par son statut juridique : c'est une SAS qui dégage des bénéfices reversés intégralement à J2M depuis le rachat en 2001. C'est une particularité dans l'enseignement privé où plus de 98% des établissements sont gérés par des associations Loi de 1901. Monsieur Marillier, directeur financier, a (ironiquement ?) dit que l'expert avait raison de souligner le taux de marge particulièrement élevé, qui démontrait l'efficacité du travail de « *restructuration* » mené à EPIN depuis plusieurs années !

Comment un tel niveau de rémunération est-il possible ?

Le rapport d'expertise démontre bien que ce taux de rentabilité exceptionnel est permis par la combinaison de 3 éléments :

- **Un loyer bas négocié en 2001** lors de la vente mais que le propriétaire des locaux, veut nettement augmenter, ce qui correspond aux évolutions du marché dans un quartier en pleine transformation immobilière. La SAS EPIN ne possède que le « fonds de commerce » et le contrat d'association avec l'Etat.
- **Un financement public très important** (environ 700 000 €/an), représentant 42% des recettes. Il faudrait ajouter également la dépense que représente la mise à disposition « gratuite » d'une cinquantaine d'enseignants dans le cadre du contrat d'association (on peut l'estimer approximativement à 2,5 millions d'€/an, ce qui n'est pas pris en compte par l'audit)
- **Une pression sur les dépenses de personnels** avec par exemple l'externalisation de la cantine et maintenant d'une partie du ménage.

Face à nos questions, M. Marillier a répondu que c'était les choix de l'actionnaire, qu'il n'avait pas de comptes à nous rendre. Pourtant, il est évident qu'une partie importante des bénéfices est faite au détriment de personnels. En effet, EPIN n'est pas une entreprise comme une autre. Il y a des contreparties à un tel niveau de financement public. Selon le code de l'éducation, 80% du forfait d'externat est affecté pour les dépenses de personnel. Sur un total reçu de 685 000 € en 2011/2012, cela représente 548 000 € or la masse salariale est de 390 000 €/an.

Les locaux : un enjeu majeur pour l'avenir

L'audit montre que la SAS EPIN est saine économiquement actuellement, mais la situation peut se modifier car depuis 2010 il y a un conflit majeur entre les propriétaires des locaux (la SCI Jacob) et EPIN, qui ont des intérêts financiers clairement divergents. Une revalorisation importante des loyers aurait un impact financier important pour la holding J2M puisque, selon l'expert, les bénéfices seraient quasiment divisés par 10 ! En même temps, tout le

monde comprend bien que d'une manière ou d'une autre, le coût des locaux va inévitablement augmenter car les bâtiments actuels sont en fin de vie et nécessitent des investissements majeurs et pas simplement des coups de peintures et des câbles Ethernet... Lors d'une rencontre entre les représentants du personnel du SUNDEP et l'adjoint au maire de Vitry chargé de l'éducation (qui visite tous les établissements scolaires de la ville), celui-ci nous indique que les locaux semblent « *exigus et vétustes* ». Or, par exemple, la mise aux normes du bâtiment collège représente à elle seule un coût d'au moins 250 000 €.

M. Marillier nous a répondu qu'il n'y avait pas d'inquiétude à avoir, car il allait « faire durer la procédure judiciaire », et que le règlement du conflit pouvait prendre 5 ans. Il y a des contreparties à cette stratégie : tout travaux importants sont gelés et les locaux vont continuer progressivement se dégrader. Pendant ce temps, l'actionnaire en profite car il réduit au maximum les investissements nécessaires à l'entretien et la remise à niveaux des locaux, maintenant son bénéfice à un niveau « *exceptionnel* » ! Dans 5 ans, que sera devenu le quartier autour du Mac Val ? A l'horizon 2018-2020, une ligne de métro va s'ouvrir à quelques centaines de mètres, un tramway est programmé à 10 mètres. Si la valorisation des locaux est importante, EPIN et la SCI Jacob pourront en profiter en vendant les terrains à un prix élevé, et la SAS EPIN percevra une indemnité de plusieurs millions d'€. Pour l'instant, le COS (coefficient d'occupation des sols) est favorable à EPIN mais comme le disait M. Marillier, « une municipalité, ça peut changer ». En fait il n'y a aucune garantie à long terme pour les locaux, dans 10 ans ou 20 ans.

Des flux financiers à sens unique

Le rapport d'expertise fait ressortir des flux financiers importants entre la SAS EPIN (qui a un contrat d'association avec l'Etat et est habilité à recevoir les subventions du forfait d'externat) et la holding J2M (qui regroupe 3 autres établissements hors-contrat, travaillant dans la formation post-bac, en alternance et continue, non habilités à recevoir le forfait d'externat). Cette année, 2012/2013, les bénéfices remontés à la société mère sont encore plus importants, atteignant 300 000 €, tout en sachant que 250 000 € ont été provisionnés pour une éventuelle augmentation du loyer. Cela signifie qu'en fait EPIN a dégagé 550 000 € de « cash », dont une partie est « mise de côté ». En 5 ans, 1,36 millions d'€ sont remontés à la holding. Les actionnaires de J2M peuvent en faire ce qu'ils veulent, sans aucun contrôle. A terme, cela risque de mettre l'établissement en danger si aucun investissement majeur n'est planifié pour résoudre le problème des locaux. Sans bâtiment, on voit mal comment EPIN peut exister, même s'il possède le contrat et la mise à disposition d'une cinquantaine d'enseignants. Il faut donc bien trouver une solution autre que le blocage judiciaire avec les propriétaires si on veut résoudre « positivement » ce problème. M. Marillier nous a expliqué que les collectivités locales lui avaient proposé une solution (un terrain mis à disposition et EPIN devait investir dans le bâtiment) pour 6 millions d'€, amortissable sans problème sur une vingtaine d'année. Cela n'a pas été le choix des actionnaires...

Le rapport également a permis de découvrir que EPIN joue le rôle de banque pour le groupe J2M en mettant à disposition sa trésorerie excédentaire (contre rémunération). Une partie des fonds propres d'EPIN est même remontée dans la société mère. Comme cela été dit lors de la réunion, EPIN est une sorte de « *vache à lait de J2M* ». M. Marillier nous a expliqué que cette remontée de fonds (1,36 millions d'€ sur 5 ans, somme non négligeable qui aurait pu constituer des fonds de réserve pour solutionner les problèmes immobiliers de EPIN) avait permis de sauver des emplois dans ses autres entreprises. Aucun document comptable permettant de confirmer cela n'a été communiqué aux représentants du personnel. De plus, les subventions et les frais de scolarité n'ont pas vocation à financer d'autres écoles, hors-contrat, mais devraient servir à améliorer la situation à EPIN.

Des conséquences pour les personnels et les élèves

Le 26 février, la direction nous a expliqué que les choix économiques n'avaient ni lien, ni conséquence sur le travail pédagogique et les personnels. On peut en douter, surtout à la vue du rapport. En effet, un tel niveau de marge ne peut être réalisé sans faire d'économies sur tout. Le minimum est consacré au développement pédagogique (moyens matériels et humains). Il est évident, vu la marge financière, que la direction pourrait

embaucher un/e surveillant/e supplémentaire, un attaché technique de laboratoire pour les sciences, indemniser sur fonds propres les enseignants pour les évaluations en plus du temps de service (histoire des arts, oraux de langues, stages, ECE....). Il faudrait organiser un recensement des besoins de l'ensemble des personnels pour améliorer la situation. Actuellement la masse salariale est contractée au maximum, surtout pour les salaires les plus bas. Par exemple, contrairement à ce que prétend M. Marillier, l'accord d'intéressement est clairement inégalitaire :

- Pour les 6 plus gros salaires supérieurs à 2200 € / mois (en moyenne 3136 € brut / mois / pers.)

Prime moyenne : 2377 € nets / pers. Soit en proportion 62,6 % du total

- Pour les 6 plus petits salaires inférieurs à 1100 € / mois (en moyenne 901 € brut / mois / pers.)

Prime moyenne : 346 € nets / pers. Soit en proportion 9,1 % du total

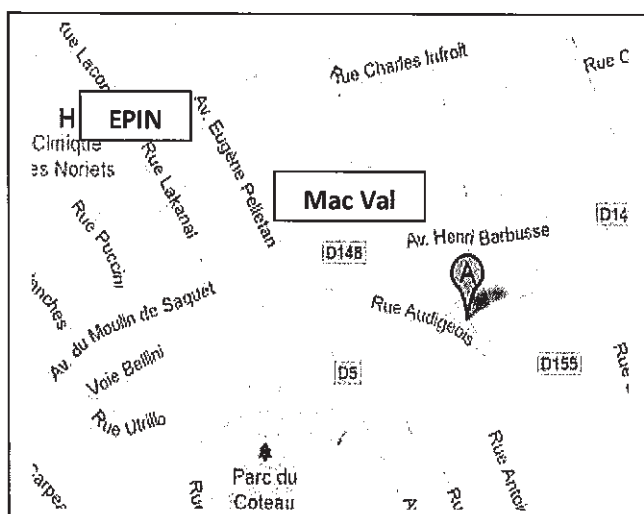
La question de l'état des locaux est également une question essentielle pour les conditions de travail des élèves et du personnel. Il est évident que dans les années à venir il faudra rénover profondément les bâtiments. Est-ce que EPIN ou le propriétaire des locaux provisionnent les sommes nécessaires ? C'est une **question légitime** posée par les représentants du personnel.

Toutes ces questions ont bien sûr des conséquences sur le climat dans l'entreprise. L'ambiance se dégrade, on dirait que « tout est fait pour diviser afin de mieux régner » !

D'autres solutions existent

Nous pensons au contraire qu'il faut une prise de conscience de l'ensemble des personnels. Il faut être informé des évolutions et être vigilant pour l'avenir. La SAS EPIN a les moyens pour mener une autre politique sociale et sécuriser les locaux à long terme. Le niveau élevé des bénéfices devrait le permettre : l'entreprise est « saine », selon l'expert. Plutôt que de remonter l'intégralité des bénéfices (en puisant dans les fonds propres d'EPIN) à la holding J2M, EPIN devrait mettre de l'argent de côté pour trouver une solution appropriée pour les locaux sur 20 ou 30 ans ! **L'expertise est une première étape pour poser les questions et pour que EPIN fonctionne de manière transparente.** Elus et représentants du SUNDEP, nous avons engagé des démarches afin d'informer les collectivités territoriales de notre situation (la mairie maîtrise le plan local d'urbanisme, qui est en cours de modification pour la période 2012-2017, et le conseil général, qui finance le collège). **Nous souhaitons construire davantage de solidarité entre tous les salariés.**

Nous vous proposons de vous informer et d'échanger au vu de ces nouvelles données afin de réfléchir et d'agir collectivement.



REUNION : mercredi 19 juin de 18h à 20h à la bourse du travail - 1 rue Germain DEFRESNE Vitry-sur-Seine

Désolé pour les difficultés pour la date et le lieu mais aucune solution est facile... Si vous ne pouvez pas être présent, mais que vous êtes intéressés pour recevoir les informations, n'hésitez pas à contacter les élus et représentants du SUNDEP. La discussion sera suivie, pour ceux qui le souhaitent, d'un repas pas cher au restaurant chinois.

SUNDEP-Solidaires EPIN